PETITE ENFANCE Grandes espérances

VOUÉE AUX ENFANTS DE ZÉRO À SIX ANS, LA FILIÈRE DE LA PETITE ENFANCE OFFRE UNE KYRIELLE DE DÉBOUCHÉS POUR TOUS LES NIVEAUX DE FORMATION. DES JOBS À SAISIR DANS LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION OU DU SOIN. ALORS, MÛR POUR LE GOUZI-GOUZI ?

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS : UN MÉTIER COMPLET

Chargé de stimuler l'éveil de l'enfant jusqu'à son septième anniversaire, l'éducateur de jeunes enfants lui propose des activités variées et veille à son bien-être. Son travail est avant tout éducatif. Néanmoins, il participe aussi aux tâches liées aux soins telles que l'aide au repas ou le changement de couche. Multifacette, son action est également préventive puisqu'il doit repérer les éventuelles difficultés sociales rencontrées par la famille. Si l'enfant présente des anomalies de comportement, l'éducateur doit être en mesure de les détecter et d'assurer un suivi. Ses employeurs sont les associations, les fondations ou les communes. La Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants met les informations indispensables à la disposition des candidats sur www.fneje.fr.

360 000

C'est le nombre d'assistants maternels en France.

Source : Spamaf-Dares-EJE-Onisep.

MOTIVATION EXIGÉE !

Exigeants, les métiers de la petite enfance requièrent de nombreuses qualités. Les journées sont bien remplies. Il faut être capable de supporter hurlements ou crises de larmes sans craquer. Résistance physique et nerveuse indispensable donc. Aimer la compagnie des bouts de chou est bien entendu fondamental, même quand ce ne sont pas vos neveux, frères, sœurs ou enfants. Le métier nécessite patience, résistance, énergie et grande disponibilité. Vous devez être vigilant en permanence afin d'éviter tout dérapage ou risque d'accident.

Vous adorez vous occuper des bambins, jouer avec eux, les changer, les soigner, les envelopper d'attention. Et si vous en faisiez un métier ? La filière de la petite enfance permet aux diplômés de tout niveau, CAP minimum requis le plus souvent, de décrocher un emploi dans le secteur qui leur convient le mieux : de l'éducation au sanitaire, en passant par le social, il y a l'embarras du choix.

UN SECTEUR EN PLEIN BOOM

Deux tendances contribuent à la dynamique de la filière en France : le taux de natalité élevé, d'une part, le niveau important d'activité professionnelle des ménages, d'autre part. En conséquence, les besoins de main-d'œuvre qualifiée augmentent. D'ailleurs, ils pourraient croître encore dans les prochaines années, et certains métiers manquent déjà de candidats. En tête du palmarès des métiers porteurs : ceux liés à la garde des enfants. Des profils sont recherchés, en particulier pour les postes d'assistants maternels, les nounous d'autrefois. D'autres métiers offrent des débouchés et sont accessibles à des niveaux de formation divers : garde d'enfants à domicile, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem), auxiliaire de puériculture, puériculteur et directeur de crèche.

OÙ TRAVAILLE-T-ON ?

Certains jobs s'exercent chez soi. C'est le cas des assistants maternels qui ouvrent les portes de leur maison aux enfants. Pour obtenir le droit de les accueillir, vous devez solliciter un agrément auprès du conseil général de votre département. Conditions indispensables : disposer de votre propre logement et ne pas dépendre de vos parents. Une première expérience en crèche est conseillée avant de procéder à la demande d'agrément. De leur côté, les gardes d'enfants à domicile se rendent chez les parents pour exercer leur activité. En simplifiant les démarches administratives et financières, le statut offert par les services à la personne leur permet de décrocher plus facilement des missions de garde. Si vous préférez travailler à l'extérieur du domicile, vous pouvez postuler dans une structure professionnelle. Les établissements d'accueil de jeunes enfants (haltes-garderies, crèches, etc.) sont généralement sous la responsabilité des collectivités territoriales.

ET SUR LE WEB ?

www.assistante-maternelle.org : le site du syndicat professionnel regroupe toutes les informations en lien avec les assistants maternels et les assistants familiaux.

www.atsem.fr : formation, concours, préparation…, tout sur le métier d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem).

www.anpde.asso.fr : l'Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes propose des offres d'emploi et un forum pour échanger sur le métier de puériculteur.

70 %

C'est le pourcentage d'éducateurs de jeunes enfants en poste dans les trois mois qui suivent l'obtention du diplôme.

Source : Spamaf-Dares-EJE-Onisep.

FORMATIONS : DU CAP À BAC + 5

Formations initiales les plus fréquemment suivies par les professionnels de la petite enfance : le sanitaire et le social. Même s'il n'y a pas de niveau minimal requis pour exercer certains métiers tel celui d'assistant maternel, un CAP petite enfance ou un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) sont conseillés. Pour occuper les fonctions d'Atsem, vous devez posséder le CAP petite enfance. C'est le niveau minimal qui permet de s'inscrire au concours organisé par la fonction publique territoriale. Pour devenir puériculteur, le diplôme d'État de puériculture (DEP) est obligatoire. Il s'agit d'une spécialisation qui se déroule en un an ouverte aux diplômés d'écoles d'infirmiers ou de sages-femmes. Enfin, un futur éducateur de jeunes enfants doit obligatoirement posséder le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) de niveau bac + 2. Accessible aux bacheliers par concours, la formation se déroule en trois ans. Une expérience auprès des enfants est appréciée.

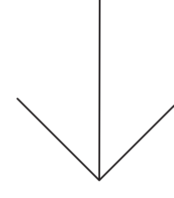
PLUSIEURS PISTES POSSIBLES

Pour décrocher un poste d'Atsem dans une école maternelle, vous devez passer le concours. Placé sous l'autorité des enseignants, l'Atsem accueille les enfants et les accompagne dans leurs activités tout au long de la journée. Mission principale : rendre l'enfant le plus autonome possible. Autre piste possible : la puériculture *(voir focus métier « Auxiliaire de puériculture »)*. Les missions des puériculteurs s'exercent en maternité, à l'hôpital ou dans une structure d'accueil comme un centre de protection maternelle et infantile (PMI). Elles exigent notamment une solide formation médicale.

DES PASSERELLES POUR ALLER VOIR AILLEURS

Tous ces métiers peuvent vous mener à terme vers d'autres secteurs si vous le souhaitez, ceux de l'intervention sociale, de la prévention ou de la santé. Des passerelles permettent d'accéder à des métiers de niveau identique ou supérieur grâce à l'expérience professionnelle et à des dispenses. Ainsi, un puériculteur peut devenir directeur adjoint ou directeur de structure. Un éducateur de jeunes enfants peut postuler à des fonctions de direction de crèche. À savoir : encore très minoritaires dans le secteur de la petite enfance, les hommes devraient à l'avenir être de plus en plus nombreux à exercer l'un de ces métiers.

VICTOR DAMERVAL



LES ATELIERS DE PÔLE EMPLOI

Si vous souhaitez intégrer le secteur de la petite enfance, Pôle Emploi propose des ateliers dans certains de ses sites. Objectif : vous permettre de découvrir de près les métiers et les passerelles et aider les plus mordus à construire le plan d'action qui mènera jusqu'à un emploi. Un bon moyen de vérifier que vos centres d'intérêt correspondent à la réalité du métier ciblé.

www.pole-emploi.fr


Je ne suis pas son amie.
Je ne l'ai jamais vue...
Mais je suis fière d'être là
quand elle en a besoin.
BNP PARIBAS RECRUTE DES CONSEILLERS BANQUE EN LIGNE H/F
À PARIS, LILLE ET ORLÉANS
Travailler dans un groupe bancaire, c'est accompagner chaque jour ses clients, être fier de la réussite de leurs projets. Rejoignez BNP Paribas et devenez acteur d'un monde qui change aux côtés de nos clients et dans tous nos métiers.
BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change
Rendez-vous sur recrutement.bnpparibas.com

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Sortez les biberons !



DE PLUS EN PLUS CONVOITÉS, LES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE OCCUPENT UNE PLACE CENTRALE DANS LE PAYSAGE DE LA PETITE ENFANCE. LEUR RÔLE : PRODIGUER DES SOINS AUX BAMBINS ET CONTRIBUER À LEUR ÉVEIL.

FORMATION OBLIGATOIRE : LE DEAP

Pour exercer ces activités, les futurs auxiliaires de puériculture doivent décrocher le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP). Plus d'une centaine d'écoles ouvrent leurs portes aux candidats âgés de dix-sept ans au minimum.
Si, officiellement, aucun diplôme n'est requis pour intégrer la formation, les postulants ont généralement le CAP petite enfance ou le BEP carrières sanitaires et sociales en poche. Ils sont même de plus en plus souvent titulaires du bac, voire plus. Le coût de la formation peut atteindre 4000 euros. Elle peut vous être dispensée par la voie de l'apprentissage. Le diplôme s'obtient après dix mois de formation, dont six de tronc commun avec les aides-soignants. Des stages sont prévus pour compléter la professionnalisation des aspirants auxiliaires.
Site de l'Association nationale des auxiliaires de puériculture : www.asso-anap.net

On compte aujourd'hui soixante mille auxiliaires de puériculture en France selon l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la branche sanitaire. Les besoins de profils qualifiés se font grandissants, en particulier dans les grosses agglomérations, région parisienne en tête. Les pourvoyeurs les plus importants de postes sont actuellement les crèches.

QU'EST-CE QUE JE FAIS ?

L'auxiliaire de puériculture, plus rarement appelé « assistant d'accueil petite enfance » ou « assistant de puériculture », dispense des soins d'hygiène et de confort ou propose des activités d'éveil et de prévention à une poignée d'enfants âgés de trois mois à trois ans. Exemples de missions : l'accueil des enfants, les activités éducatives, la surveillance médicale, le change des couches, l'écoute des parents, etc. Accompagner père et mère dans leurs nouvelles responsabilités fait aussi partie du rôle de l'auxiliaire.

OÙ EST-CE QUE JE TRAVAILLE ?

Placé sous l'autorité d'un puériculteur, d'une sage-femme ou d'un infirmier, l'auxiliaire travaille en équipe au sein des collectivités qui accueillent les petits : centres de protection maternelle et infantile (PMI), maternités et hôpitaux, domiciles des parents, haltes-garderies, etc. Une bonne partie des auxiliaires interviennent dans le secteur public.

QUELLES SONT LES QUALITÉS QUE JE DOIS POSSÉDER ?

Il faut être capable de travailler avec une équipe pluridisciplinaire. Si un problème survient, l'auxiliaire doit par exemple informer le pédiatre, le puériculteur ou l'infirmier. Sens des responsabilités donc, mais aussi disponibilité, écoute, capacité d'observation et patience sont des qualités indispensables pour exercer ce métier. Vous l'avez compris, il ne suffit pas d'aimer les petits pour être un bon professionnel.

COMBIEN JE GAGNE ?

La rémunération mensuelle nette se situe dans une fourchette allant d'environ 1300 euros en début de carrière à 1900 euros.

QUELLES SONT MES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION ?

Contrairement à une idée reçue, un auxiliaire de puériculture n'évolue pas vers le métier de puériculteur, qui exige une solide formation médicale. En revanche, il existe des ponts permettant de préparer le diplôme d'État d'aide-soignant. Trois années d'expérience en tant qu'auxiliaire de puériculture ouvrent à certaines dispenses partielles et permettent aux non-bacheliers de préparer de manière allégée le diplôme d'État d'infirmier. Autre voie d'avenir envisageable : le métier d'éducateur de jeunes enfants.

OÙ POSTULER ?

Les structures chargées des nouveau-nés et des soins à domicile ainsi que les crèches recrutent une bonne partie des auxiliaires de puériculture. Si vous préférez intégrer le milieu hospitalier, sachez que vous devrez passer le concours sur titre de la fonction publique hospitalière ou territoriale de catégorie C.

VICTOR DAMERVAL